

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/08-415-31 du 25/02/2008

CIRCULAIRE RELATIVE A LA PLACE DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2008-2009

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées et lycées professionnels -
Mesdames et Messieurs les principaux de collèges - Mesdames et Messieurs les
directeurs d' EREA s/c des inspecteurs d'académie-DSDEN

Affaire suivie par : Mme OHANESSIAN - Tel : 04 42 95 29 44 / 06 07 33 48 73 - Fax : 04 42 95 29 71

Dans le contexte de la récente circulaire des deux ministres de l'Education Nationale et de la Culture, je tiens à attirer votre attention sur l'importance du volet artistique et culturel du projet d'établissement. La présente circulaire est destinée à vous aider en ce sens. Elle constitue un complément à la note technique explicative générale parue au BA n° 413 du 28-01-08 relative au module 2, projet d'établissement, de l'application web PAPeT - Projet, concernant les dossiers d'ateliers artistiques, culturels et scientifiques en collège, lycée et lycée professionnel - les projets culturels en lycée et lycée professionnel – les classes à PAC en lycée professionnel - les projets culturels chorals inscrits dans le cadre du festival choral académique en collège, lycée et lycée professionnel – les opérations académiques spécifiques.

L'attention des établissements est attirée sur le fait que ces dossiers, qui faisaient jusqu'ici l'objet d'un appel à projet séparé, ont été complètement intégrés dans le module 2 de l'application informatisée PAPeT - Projet, à renseigner avant le 14 mars 08 et qu'ils seront traités dans le cadre des actions individualisées à financement spécifique.

Les modalités d'expertise spécifique et de validation partenariale des projets, notamment par la mise en œuvre de commissions de validation partenariales académiques mixtes (éducation, culture, collectivités) sont inchangées (excepté au niveau du planning, adapté au nouveau calendrier indiqué dans la note technique 2008-03 du 22-01-08 parue au BA du 28-01-08). Ces différentes commissions partenariales spécialisées interviendront en amont des commissions académiques prévues à partir du 28 avril 08.

La délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) demeure à votre entière disposition pour vous accompagner dans vos démarches : conception des actions, tant au niveau pédagogique qu'artistique et culturel, partenariats engagés, modalités de saisie des contenus des différents dossiers... Afin de faciliter tout contact, vous trouverez pour rappel en annexe à ce présent texte l'organigramme actualisé de la DAAC.

Je vous rappelle par ailleurs qu'un grand nombre d'informations sont disponibles et actualisées en permanence sur les pages DAAC du site académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr> / pédagogie / action culturelle, y compris en terme de projection de formations 2008-2009 susceptibles d'accompagner la mise en œuvre de vos projets. Je vous informe également que la formation collective d'établissement sur la dimension culturelle du projet d'établissement proposée au PAF 2007-2008 sera reconduite dans le cadre du PAF 2008-2009.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

ANNEXE I

relative à l'utilisation du MODULE 2 : Projet d'établissement 2008-2009

L'obligation de la dimension artistique et culturelle dans le projet d'établissement a été rappelée dans la circulaire parue au BO n° 3 du 18 janvier 07 (page 119 chapitre 3.3) complétée par le texte spécifique du BO n° 5 du 1^{er} février 07 (p. 261 à 263). Ceci a été également réaffirmé dans le cadre de la communication interministérielle du 30 janvier 08 en conseil des ministres sur l'éducation culturelle et artistique, précisant notamment que « ...les projets d'école et d'établissements devront tous intégrer, d'ici septembre 09, un volet culturel élaboré en partenariat avec les institutions culturelles... ».

Les dispositifs d'action culturelle en partenariat (ateliers artistiques, culturels et scientifiques, projets culturels pluridisciplinaires, classes à PAC) s'inscrivent donc pleinement dans le projet d'établissement en tant qu'activités complémentaires aux enseignements et résultent de la mise en œuvre d'une réflexion collective de la communauté éducative, en s'appuyant sur les grandes priorités définies dans le contexte particulier de l'établissement.

Afin de vous aider à vous déterminer quant aux choix relatifs aux différents dispositifs disponibles, je rappelle qu'une fiche-profil de chacun des dispositifs proposés est disponible sur les pages DAAC du site académique (page d'accueil / rubrique : mon projet, quel dispositif ?) ainsi que divers éléments liés à la mise en œuvre de certains dispositifs (tel que l'accompagnement éducatif par exemple pour sa partie culturelle) dans le cadre de la politique académique éducative et culturelle.

Les projets présentés devront se conformer aux principes suivants :

- être inscrits dans un calendrier pluriannuel
- privilégier dans le cadre des champs culturels proposés des thématiques et des partenariats forts, limités en nombre
- privilégier la réflexion collective au niveau de la dimension transversale des actions et leur impact sur la communauté éducative

L'examen des dossiers permettra d'être particulièrement attentif :

- à la mise en cohérence du projet présenté avec les axes prioritaires définis par l'établissement en articulation avec les enseignements et les différents autres types d'actions disponibles
- à la capacité des équipes pédagogiques à croiser les différents domaines culturels dans le cadre d'une réflexion commune renforçant le sens de l'action au bénéfice de la communauté éducative
- aux caractéristiques de l'environnement culturel de l'établissement et de son public scolaire en encourageant particulièrement les projets envisagés dans les secteurs où l'accès à l'art et la culture est plus difficile
- à la qualité des partenariats envisagés et à leur réelle intégration pédagogique

L'expérience des projets construits autour d'une thématique commune a démontré ces deux dernières années que cette manière de travailler pouvait constituer pour les équipes un appui significatif à la dimension collective de leur réflexion pour la mise en œuvre de ces projets. C'est pourquoi, afin de faciliter la réflexion transversale et inter disciplinaire et le croisement des différents domaines d'expression artistique, des thématiques fédératrices académiques restent proposées pour les années scolaires prochaines :

2008-2009 et 2009-2010

- arts et société
- mémoires et devenir
- mon école, mon quartier, ma ville - ou mon village
- couleurs et sons

Ces thématiques fédératrices font par ailleurs l'objet de travaux académiques en concertation avec de nombreux partenaires institutionnels et artistiques ; leur adhésion à ces démarches ont permis de dégager des perspectives de projets particulièrement diversifiées et enrichissantes. Ces thématiques sont toutefois de simples propositions de soutien à la réflexion collective de l'établissement et n'ont naturellement aucun caractère obligatoire.

La thématique « arts et société » proposée permettra notamment d'aborder des problématiques spécifiques renforçant l'approche transversale de l'histoire des arts, conformément aux dernières recommandations interministérielles.

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que les projets environnement et science peuvent bénéficier d'aides complémentaires particulières de la recherche et des collectivités territoriales.

Vous trouverez ci-joint une annexe 2 apportant quelques éléments complémentaires et spécifiques à certains domaines ou opérations culturelles académiques particulières et l'organigramme de la DAAC en annexe 3.

ANNEXE 2

relative à l'utilisation du MODULE 2 : Projet d'établissement 2008-2009

1. Compléments d'informations pour les ateliers, projets culturels et classes à PAC (LP uniquement pour ce dernier dispositif) dans le domaine Culture scientifique et technique et Environnement

Nous vous rappelons que ce domaine bénéficie de plusieurs types d'aides complémentaires aux dispositifs culturels de l'éducation nationale, sous forme de co financements possibles, qu'il vous revient de faire apparaître dans la partie budget du dossier concerné. Nous attirons votre attention sur le fait que ces co financements sont conditionnés par l'étude conjointe des dossiers avec nos partenaires et notre attente commune quant à la dimension réelle de réflexion pédagogique dans laquelle ces projets s'inscrivent :

A) subventions complémentaires émanant de la région PACA

- **Service éducation à l'environnement (uniquement pour les lycées et LP)**
 - biodiversité
 - urbanisation et modifications des milieux
 - risques naturels et technologiques
 - maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables
 - éco tourisme
 - commerce équitable et économie sociale et solidaire
 - santé et environnement
 - agriculture durable
 - communication environnementale
 - pollution des milieux, pollution sonore
- **Service « forêt » (apte à soutenir un grand nombre de projets, pour collège, lycée et LP)**
 - biodiversité
 - prévention des risques en forêts
 - gestion des forêts
 - industrie et métiers du bois
 - ripisylve
- **Service « mer » (pour collège, lycée et LP)**
 - un littoral à partager, les conflits d'usage
 - impact de l'aménagement du littoral
 - biodiversité des petits fonds (0 à 50 m)
 - métiers de la mer, activités portuaires
 - économie de la mer et environnement
 - pollutions maritimes
 - compétition biologique en mer

Dans les trois cas, seront particulièrement soutenus les projets s'inscrivant sur plusieurs années dans le cadre du projet d'établissement, menés en partenariat avec des scientifiques, des professionnels de l'environnement ou secteur économique, des collectivités locales et le milieu associatif. Nous rappelons par ailleurs que la dimension pluridisciplinaire des projets est bienvenue dans ce domaine comme dans tous les autres domaines artistiques et culturels

B) subventions complémentaires émanant du ministère de la recherche (pour collège, lycée et LP)

- travail en partenariat avec un chercheur et/ou une association s'engageant dans une démarche d'investigation scientifique, technique ou industrielle
- travail en partenariat avec un chercheur et/ou une association s'engageant dans une démarche de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement

D'autre part, nous vous rappelons que l'OCCE 13 n'attribue aucune subvention, mais est un simple relais permettant de faire parvenir aux établissements certaines subventions accordées par la région.

- Les projets culturels et ateliers scientifiques peuvent s'inscrire favorablement dans une participation aux opérations suivantes:
- o fête de la science (présentation de travaux au public) -> fête de la science (<http://www.fetedelascience.fr/>)
 - o festival science frontières (présentation de travaux au public) -> science frontières (<http://www.sciencefrontieres.com/>)
 - o festival des sciences et des technologies (accompagnement par des scientifiques + mini conférences) -> festival des sciences et des technologies (<http://www.festival-sciences.com/>)
 - o concours "faïtes de la science" (présentation de travaux, jury académique puis national) -> faïtes de la science (lien <http://www.luminy.univ-mrs.fr/faïtesdelascience/index.htm>)
 - o concours académique « graines d'inventeurs » (pages web DAAC du site académique - domaine culture scientifique)

Pour toute question relative à ces projets, contacter :

Jérôme Dubois, chargé de mission pour le domaine culture scientifique - environnement
Tél 04 42 95 29 73 ou 06 21 49 38 27 fax : 04 42 95 29 71
Mèl jerome.dubois@ac-aix-marseille.fr

2. programme académique de sensibilisation à l'art lyrique « l'opéra en actions » (pour collège, lycée et LP)

Le riche potentiel des ressources partenariales disponibles sur le territoire académique nous a permis de renforcer et d'étoffer depuis la rentrée 2007 les propositions d'actions tournées vers la sensibilisation à l'art lyrique ; les dispositifs spécifiques suivants sont donc proposés en partenariat avec :

- l'Opéra de Marseille (des clés pour l'opéra / opéra c'est classe)
- le Festival d'Aix en Provence (programme de sensibilisation / programme de production d'élèves)
- les Chorégies d'Orange (programme de sensibilisation / programme d'approfondissement)

Une formation spécifique inscrite dans le PAF 2008-2009 est vivement recommandée aux enseignants qui entreprennent un projet inscrit dans le cadre de ces différents dispositifs.

La présentation de ces actions qui s'inscrivent dans les dispositifs DAAC habituels (projets culturels, ateliers artistiques et Festival Choral Académique) est disponible sur les pages web DAAC du site académique - domaine musique.

Pour toute question relative à ces projets, contacter :

Isabelle TOURTET, chargée de mission pour le domaine musique

Tél 06 70 31 50 87 fax : 04 42 95 29 71

Mèl isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr

3. les projets culturels chorals (collège, lycée et LP)

2 types de projets peuvent être envisagés :

A) Projet culturel choral autonome

Il concerne un seul établissement et répond aux critères et modalités habituels du projet culturel. Ces dossiers sont suivis directement par les inspections académiques pour les collèges et par la DAAC pour les lycées et LP, dans le cadre des dossiers de projet culturel habituels.

B) Projet culturel choral inter-établissements inscrit dans le cadre du festival choral académique

Les établissements (collège, lycée et LP) intéressés par un projet culturel choral inter-établissements doivent renseigner le dossier spécifique prévu. Ces dossiers seront suivis, comme les années précédentes, directement par la DAAC (rectorat).

Il est rappelé que ces projets doivent :

- s'inscrire dans un projet inter établissements
- privilégier le croisement de champs culturels (chant choral, danse, théâtre, cinéma, arts....), des thématiques et des partenariats forts, limités en nombre.

et qu'ils peuvent faire l'objet d'une demande d'atelier artistique ou projet culturel complémentaire.

Des formations en public désigné sont prévues comme les années précédentes dans le cadre du PAF 2008-2009 pour l'accompagnement de cette opération.

Dans la continuité de l'effort de création de répertoire choral entrepris par notre académie, notamment avec les créations de la « Fresque Cézanne » en 2006, de « chœurs sans frontières » en 2007, et de la commande faite au compositeur Emmanuel Touchard pour une création commémorant le musicien Olivier Messiaen en 2008, un projet de création lié à la thématique fédératrice académique « mémoires et devenir » est en cours d'étude pour le festival 2009.

Pour toute question relative à ces projets, contacter :

Isabelle TOURTET, chargée de mission pour le domaine musique

Tél 06 70 31 50 87 fax : 04 42 95 29 71

Mèl isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr

Voir Information régulièrement disponible sur les pages web DAAC du site académique - domaine musique

**DELEGATION ACADEMIQUE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET
L'ACTION CULTURELLE
D.A.A.C**

Bâtiment administratif du Bois de l'Aune - Jas-de-Bouffan - Aix-en-Provence

Adresse Postale : DAAC
Rectorat Académie d'Aix-Marseille,
Place Lucien Paye
13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

**Déléguée Académique à l'éducation artistique et l'action culturelle
Conseillère Technique du Recteur
Chantal OHANESSIAN - chantal.ohanessian@ac-aix-marseille.fr**

Administration – Secrétariat	Gestion et suivi du plan de formation académique
Mme Pascale BLANCK	M. Jean-Guillaume COSTE
- Tél : 04 42 95 29 44 - Fax : 04 42 95 29 71 - email : daac@ac-aix-marseille.fr	- Tél : 04 42 95 29 46 - Fax : 04 42 95 29 71 - email : jean-guill.coste@ac-aix-marseille.fr
site internet : http://www.ac-aix-marseille.fr → Pédagogie → Action culturelle	

INSPECTIONS ACADEMIQUES

<u>BOUCHES DU RHÔNE</u>	<u>ALPES DE HAUTE-PROVENCE</u>
Coordonnateur départemental :	Coordonnateurs départementaux :
- Mme Colette GARCIA : 1er et 2nd degré Inspection Académique – mission projets Tél. : 04 91 99 67 87 Fax : 04 91 99 68 98 email : ce.dos13ac@ac-aix-marseille.fr	- M. Jacques LIEUTIER : 2 nd degré Inspection Académique Tél : 04 92 36 68 50 Fax : 04 92 36 68 68 email : jacques.lieutier@ac-aix-marseille.fr
<u>VAUCLUSE</u>	<u>HAUTES ALPES</u>
Coordonnateurs départementaux :	Coordonnateur départemental :
- Mme Marion GONTARD : 2 nd degré Inspection Académique Tél : 04 90 27 76 13 Fax : 04 90 82 96 18 email : marion.gontard@ac-aix-marseille.fr	- M. Daniel GILBERT : 1er et 2nd degré Inspection Académique Tél : 04 92 56 57 57 Fax : 04 92 56 57 58 email : daniel.gilbert@ac-aix-marseille.fr
- Mme Martine ANNE : 1 ^{er} degré Inspection Académique Tél : 04 90 27 76 58 Fax : 04 90 82 96 18 email : martine.anne@ac-aix-marseille.fr	

**CHARGES DE MISSION ACADEMIQUES
DANS LES DOMAINES CULTURELS (DAAC)**

<p>Culture Scientifique et Technique - Environnement M. Jérôme Dubois</p>	Rectorat	<p>Tél : 04 42 95 29 73 06 21 49 38 27 Fax : 04 42 95 29 71 jerome.dubois@ac-aix-marseille.fr</p>
<p>Suivi des Rencontres Enseignants Chercheurs Mme Marie-France CROUVISIER</p>	Rectorat	<p>Tél : 04 42 95 19 85 06 61 89 29 71 Fax : 04 42 95 29 71 marie-France.crouvisier-foglia@ac-aix-marseille.fr</p>
<p>Arts Appliqués - Design Mme Françoise MANSON</p>	Rectorat	<p>Tél : 06 81 06 88 97 Fax : 04 42 95 29 71 francoise.manson@ac-aix-marseille.fr</p>
<p>Arts Plastiques - Architecture - Cinéma audiovisuel - Photographie M. Serge SARACCO</p>	Rectorat	<p>Tél : 04 42 95 29 61 06 14 80 28 71 Fax : 04 42 95 29 71 serge.saracco@ac-aix-marseille.fr</p>
<p>Danse Mme Catherine SAINT JOURS</p>	Rectorat	<p>Tél : 06 64 97 51 18 Fax : 04 42 95 29 71 catherine.saint-jours@wanadoo.fr</p>
<p>Lecture Ecriture M. Jean-Guillaume COSTE</p>	Rectorat	<p>Tél : 04 42 95 29 46 06 60 14 48 16 Fax : 04 42 95 29 71 jean-quill.coste@ac-aix-marseille.fr</p>
<p>Musique Mme Isabelle TOURTET</p>	Rectorat	<p>Tél : 04 42 95 29 47 06 70 31 50 87 Fax : 04 42 95 29 71 isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr</p>
<p>Patrimoine – Arts du goût Mme Marie-Claude MAURON</p>	Rectorat	<p>Tél : 04 42 95 29 46 Fax : 04 42 95 29 71 marie-clau.mauron@ac-aix-marseille.fr</p>
<p>Ouverture Internationale Mme Sophie IMBERT-VERGNIET</p>	Rectorat	<p>Tél : 06 16 77 24 89 Fax : 04 42 95 29 71 s.imbertyergniet@wanadoo.fr</p>
<p>Théâtre et cirque M. Christophe ROQUE</p>	Rectorat	<p>Tél : 04 42 95 29 44 06 70 35 21 64 Fax : 04 42 95 29 71 christophe.roque@ac-aix-marseille.fr</p>